

## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 16 novembre 2018

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2018-10-6-5**

### **Service instructeur**

DEVI - Service Energie et Recyclage

### **Service consulté**

### **TRION CLIMATE CONVENTION 2018-2021**

Résumé : TRION-climate, association fondée en 2015 et forte de 56 membres, a en charge la mise en œuvre de la stratégie sur le climat et l'énergie de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Ce rapport a pour objet de continuer à soutenir les activités de TRION-climate à hauteur de 5 000 €/an et de valider la convention de financement 2018-2021.

Fondé en 2015, TRION-climate a été chargée de la mise en œuvre de la stratégie sur le climat et l'énergie de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Une convention de financement garantit un soutien trinational et un financement de base pour l'association. 56 membres ont adhéré et laissent espérer une poursuite de l'aide financière au-delà de 2018.

L'orientation et les calendriers des politiques énergétiques partiellement gérés par l'Etat soulignent les différences régionales. Mais le changement climatique ne s'arrête pas aux frontières. L'importance de la sécurité d'approvisionnement, de l'efficacité énergétique ainsi que le remplacement progressif par les énergies renouvelables exigent des stratégies et mesures transfrontalières. Les nombreuses activités de TRION-climate apportent cette expertise via des congrès, des rencontres entre les experts des administrations publiques, de l'économie privée et du milieu scientifique.

Le Département du Haut-Rhin a versé 5 000 € par an à l'association pendant les trois années de la première convention. Dans la nouvelle convention 2018-2021, jointe au présent rapport, le Département s'engage à maintenir ce montant de subvention « sous réserve du vote des budgets annuels correspondants à l'Assemblée délibérante ».

Pour 2018, le Département ayant déjà versé 2 500 € au premier semestre au titre de la convention antérieure, la subvention est fixée à 2 500 €, ce qui permet d'honorer l'engagement initial.

Il vous est proposé :

- d'accorder une subvention de 2 500 € à l'association TRION-climate au titre du second trimestre 2018, prélevée sur le Programme C772 chapitre 65 fonction 731 nature 6574,
- de prévoir de soutenir les activités de TRION-climate par une subvention de 5000 €/an maximum jusqu'en 2021. Ces subventions seront soumises au vote chaque année,
- d'adopter la convention de financement 2018-2021 au bénéfice de l'association TRION-climate, jointe en annexe, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT